



CHSCT Plénier du 22 mai 2019

Monsieur le Président du CHSCT

Le 8 mai dernier, Gérald Darmanin dans une interview au journal Le Parisien, a fait une nouvelle fois des annonces médiatiques concernant entre autre l'avenir professionnel et personnel des agentes et agents des finances publiques travaillant à Paris. Il a ainsi annoncé qu'il allait « *proposer au Premier Ministre de déplacer des services de la DGFIP, soit environ 3 000 agents, en région et notamment en ruralité* ».

Cette annonce confirme que le « nouveau réseau » présenté en décembre par le Directeur Général Bruno Parent et sans aucun doute repris par Jérôme Fournel (le nouveau DG) consistera dans les faits à un véritable réaménagement du territoire :

- des transferts de services de
- la région parisienne voire de grandes villes vers des territoires,
- une poursuite des suppressions de certains services (division par 4 du nombre des implantations et 1 seul "conseiller" par EPCI),
- des partenariats passés avec les Maisons France Service (MFS), nouvelle appellation des maisons de services au public, forme « low cost » de service public dans laquelle la DGFIP ne sera pas présente de façon pérenne,
- des formes d'accueils itinérants ...

Pour ce gouvernement, nous ne sommes que des pions que l'on peut déplacer à sa guise. Si la loi dite de transformation de la fonction publique, actuellement en débat à l'assemblée nationale, est adoptée, le seul choix des agentes et agents serait : soit de suivre, soit de dégager !

Mais dans ce contexte particulier où le gouvernement a clairement déclaré la guerre aux fonctionnaires et en particulier à celles et ceux de la DGFIP, les agentes et agents de Paris ne se résignent pas. Pour la 5ème fois depuis le début de l'année, lors du 9 mai dernier, à l'appel des 9 organisations syndicales de la fonction publique,, les agentes et agents de Paris ont montré qu'ils étaient toujours mobilisés, avec un taux de grévistes de 30%. Alors même si ce gouvernement fait la sourde oreille, ignore nos mobilisations en voulant continuer coûte que coûte de tout détruire, les agentes et agents de la DGFIP et plus globalement toutes celles et ceux de la fonction publique, n'ont pas dit leur dernier mot.

Et vous aussi M. le président en tant que Directeur Régional et président du CHSCT, vous ne devriez pas faire la sourde oreille aux revendications des agentes et agents .

La situation actuelle est très préoccupante et anxiogène pour l'ensemble des agentes et agents. Si vous n'êtes pas convaincu par le niveau de combativité qui en résulte, peut-être que les résultats de l'observatoire interne de la DGFIP vous convaincront. Ceux-ci ne sont pas étonnant car ils sont le reflet des réformes successives imposées par la direction générale pour adapter les services locaux aux suppressions de postes, les regroupements et les fermetures de services qui sont très mal vécus par les personnels. Et là aussi M. le président, vous devez prendre en compte ces données et ne pas non plus à votre niveau vouloir faire tout passer en force sans écouter les agentes et agents .

Pour Solidaires Finances, les agent-es ne doivent pas voir leurs conditions de travail se dégrader encore. Ils sont au contraire légitimes à exiger enfin que soit reconnu leur travail.

Nous vous rappelons qu'en tant que chef de service, au sens de la loi et de la jurisprudence, vous avez la charge de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents, avec une obligation de sécurité de résultats !

Nous vous demandons d'appliquer les 9 principes de prévention tels que définies à l'article L. 4121-2 :

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'Article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

1. Éviter les risques ;
2. Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
3. Combattre les risques à la source ;
4. Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
7. Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'Article L1152-1 ;
8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs. »

Solidaires vous alerte donc à nouveau sur l'augmentation des risques psycho-sociaux dans les directions du ressort de ce CHSCT, notamment, mais pas seulement, s'agissant de l'insécurité de l'emploi et du travail c'est-à-dire :

- tout ce qui concerne la sécurité de l'emploi au sein de ces services, les rémunérations (cf RIFSEP à venir...), et de la carrière
- la perte de sens du travail et le sentiment que son travail n'offre plus de perspectives de

- carrière (en faisant le lien avec le rétrécissement des plans ministériels de qualification),
- la crainte d'une mobilité métier et/ou géographique, non souhaitée, ou autrement exprimée, la crainte de devoir changer de qualification, voire de métier, après y avoir beaucoup investi ;
 - la crainte de devoir s'adapter continuellement à des changements importants, subis, et de ne pas y être associé, ni même d'être consulté, tous ces changements qui affectent :
 - le contenu du travail (évolution des missions, applications informatiques...)
 - l'organisation du travail (évolution des horaires, répartition des tâches...)

Nous vous alertons encore sur les conflits de valeurs qui interviennent lorsque le but du travail, ou ses conséquences, heurtent les convictions de l'agent, et notamment son sens du service public, et/ou, lorsqu'il doit travailler d'une manière non-conforme à sa conscience professionnelle. Toutes ces choses que les agents nous disent ressentir fortement au quotidien.

Concernant cette séance, nous avons à l'ordre du jour entre autre « La présentation de la campagne IR ».

Les dates officielles de la campagne sont du 8 avril au 4 juin, nous sommes le 23 mai et donc la campagne est finie ou presque. La présentation de la campagne IR après son commencement n'a pas de sens en termes de prévention des conditions de travail, de protection de la santé des agents et ne permet pas au CHSCT d'apporter son analyse et de faire des recommandations. Nous nous interrogeons sur la pertinence de traiter ce point à cette date.

Les documents donnés aux représentants des personnels en CHSCT sont pratiquement identiques à ceux remis aux représentants des personnels en CTL.
La dimension conditions de travail, protection de la santé des agents, qui doit être au cœur des préoccupations de ce CHSCT, échappe semble-t-il à la direction !

Et comme les années précédentes, les documents communiqués pour ce plénier du CHSCT sont incomplets.

Il vous a été demandé depuis plusieurs années, pour toutes les séances traitant de ce sujet, de produire un dossier à part, identifiant site par site, les mesures particulières que vous entendiez prendre en termes de prévention afin de préserver la santé des agents lors de la campagne.

Ce document n'a toujours pas été fourni aux représentants des personnels en CHSCT.

Cela ne nous permet donc pas d'avoir une appréciation précise de l'ensemble des mesures prises par la direction.

Nous ne savons pas, de plus, si la direction identifie un certain nombre de sites comme étant « à risques » ou comme pouvant poser des problèmes particuliers en termes de prévention pour 2019.

À la lecture des documents fournis, nous ne pouvons que constater encore une fois, le décalage entre les bilans idéalisés et la réalité du quotidien des agentes et des agents.

Cette campagne IR 2019 représente comme chaque année un enjeu majeur dans une

période où les agents des finances publiques sont régulièrement attaqués, mis en cause, voire agressés. Tout cela dans un contexte où le consentement à l'impôt, ainsi que le paiement de l'impôt sont remis en cause de manière croissante.

En effet, les accueils deviennent de plus en plus difficiles, tant pour les collègues que pour les usagers, notamment dans le contexte de mise en place du Prélèvement à la source et du crédit d'impôt modernisation du recouvrement, sans omettre la réforme de la taxe d'habitation. Sans oublier, les annonces de notre ministre sur la suppression de la déclaration obligatoire sur les revenus, qui quelques semaines avant la campagne a généré beaucoup de questions sans réponses et d'incompréhension de la part des contribuables.

Ces réformes génèrent des tâches supplémentaires (demande d'assistance, fiabilisation des états civils, enregistrement des RIB...)

D'autre part la campagne de déclarations des revenus ne se limite pas, pour les agents, au dépôt papier ou dématérialisé des déclarations 2042, mais comprend une période d'activité longue et intense, de la pré-campagne, en passant par des réceptions physiques, téléphoniques ou dématérialisées.

Sur le découpage entre les campagnes papier et internet, vous présentez une coupure nette alors que la réalité dans les services est toute autre.

De nombreux contribuables viennent au guichet après la date de fin de dépôt des déclarations papiers, à la fois pour des questions fiscales et pour des questions techniques liées à la télédéclaration.

De fait les campagnes sont de plus en plus étendues, et loin d'être une simplification, la télédéclaration génère une pression supplémentaire sur les services au niveau des délais et de la durée effective de campagne.

Solidaires Finances Publiques dénonce le positionnement des B stagiaires, ces derniers passent leur stage pratique à saisir des déclarations ou à assurer le pré-accueil, alors qu'ils devraient appréhender toutes les tâches dévolues au SIP. Ce ne sont pas des EDR. Leur stage pratique ne doit pas servir à compenser les suppressions d'emplois, mais bien à leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires à une prise de fonctions dans de bonnes conditions.

Pour les services civiques, Solidaires Finances Publiques s'inquiète de leur affectation sur des postes nécessitant une habilitation (ex : saisie de déclaration avec l'habilitation d'un agent) ce qui pose le problème de la confidentialité et d'une utilisation dévoyée et utilitariste du service civique.

Dans le bilan de la campagne des avis 2018 vous indiquez :

Les principaux constats sont les suivants :

Les agents ont globalement perçu le déroulement de la campagne et la généralisation des services en ligne comme denses au regard des réformes mises en place (TH, PAS, paiement dématérialisé).

Les agents demeurent confrontés aux incivilités récurrentes de certains usagers.

Il est indiqué dans "organisation de la campagne 2019 à Paris",
« afin d'assurer la sûreté des locaux ainsi que la sécurité des agents et des usagers durant la campagne, des vigiles (prestation de filtrage) seront présents sur 6 sites

parisiens. Argonne, Beuret, Tolbiac, Paganini (6, rue Paganini), Boucry et de Godefroy Cavaignac.

Hormis cette présence sur un période bien défini, à des horaires très cadrés et seulement sur 6 sites, quelles autres mesures ont été prises pour prévenir les incivilités et les sanctionner ?

D'autre part, pourquoi ne pas positionner les vigiles jusqu'à la fin de la campagne internet ? Les contribuables vont continuer de se déplacer dans les centres jusqu'au 4 juin, et certainement en nombre plus important que l'année dernière avec les obligations de déclaration en ligne.

De plus, pourquoi avoir engagé des vigiles uniquement sur ces sites en particulier ? En effet, le sentiment d'insécurité des agents sur les sites dépourvus de vigiles lors de la campagne est croissant.

Solidaires Finances s'interroge sur le manque d'informations sur le nombre de BALFUS traités en 2018. Le retrait de l'adresse mail sur les documents adressés aux contribuables n'a pas soudainement entraîné l'arrêt de l'envoi des mails aux services.

Toutes directions - Santé et Sécurité au Travail (SST)

Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est la réalisation du projet de portail SST dématérialisé ?

Douanes

1) BSITM :

– Où en est la recherche de solution de parkings, en nombre suffisant pour les véhicules professionnels et des agents, puisque fin mai ceux situés sur la dalle routière de la gare du Nord sont supprimés pour cause de travaux d'extension de la gare ?

– Quel est l'état des réflexions immobilières, matérielles et organisationnelles concernant cette brigade ?

- Quels types de travaux de réfection et d'amélioration sont prévus dans ces locaux ?
- Quels types d'aménagement et réaménagements (cloisonnement, etc) ?
- Quelles évolutions organisationnelles et fonctionnelles ? Une nouvelle implantation pourrait voir le jour dans Paris intra muros, notamment à fin de résorber les différentes problématiques posées par les locaux contraints de l'actuelle brigade : que pouvez-vous nous en dire ?
- En lien avec la suppression des parkings de la dalle routière, et donc les travaux de

l'extension de gare qui commencent, que pouvez-vous nous dire concernant les futurs locaux de la BSITM, eu égard à la relocalisation du site Eurostar ? Pouvez-vous nous confirmer que nous conserverons nos locaux actuels ?

2) octroi des « fonctions itinérantes » :

Vous n'êtes pas sans savoir que certains agents de l'inter-région bénéficient d'une prise en charge intégrale du titre de transport « *Pass NAVIGO* ».

Cette prise en charge s'effectue par la compensation de la deuxième partie, sur le budget de la DI IdF. Elle est justifiée par les fréquents déplacements professionnels au sein du réseau francilien. Parmi ces services, nous pouvons, entre autres, citer : le Service Régional d'Audit (SRA), le Service Régional d'Enquête (SRE), les agents de contrôle du bureau de Paris-Principal (PP) ou du Bureau des Contributions Indirectes (BCI)...

À l'instar de ces agents, d'autres services de l'inter-région demandent à leurs effectifs d'effectuer de fréquents déplacements en transport en commun dans le cadre de leurs missions, mais, sans bénéficier de cette prise en charge.

Ainsi, nous pouvons, par exemple, évoquer le Service Examens et concours de Boissy-Saint-Léger (site où aucun agent ne bénéficierait d'aucune prise en charge du « *Pass NAVIGO* » : pour quelles raisons !?) la Brigade Hors Rang (BHR), ou le service de la Formation Professionnelle, etc. qui doivent en pratique bénéficier du statut « *fonctions itinérantes* ».

Dans un souci de prise en compte des contraintes inhérentes à leurs fonctions, mais aussi d'équité entre vos services, les représentants de SOLIDAIRES Douanes demandent que soit mené un recensement identifiant les services imposant à leurs agents ce type de sujétions et devant leur faire bénéficier des « *fonctions itinérantes* ».

3) Prise en charge du "Pass NAVIGO" :

Pour suivre notre demande, formulée notamment dans une délibération du 5 juillet 2018, où en est la saisine du Conseil Régional d'Île-de-France et/ou d'Île-de-France Mobilités afin d'obtenir la prise en charge de ce titre de transport pour l'ensemble des douaniers franciliens ?

Les agents des douanes de la Région Auvergne-Rhône Alpes ont pu obtenir la prise en charge intégrale des frais de transport liés à l'utilisation des Transports Express Régionaux, avec application dès 2020.

Nous réitérons notre demande que l'Etat employeur, via la DGDDI, fasse bénéficier en équité (et au titre de l'impulsion et de l'exemplarité en matière de lutte contre la pollution atmosphérique dans l'agglomération) les agents des douanes relevant de la Direction Interrégionale des Douanes d'Île-de-France d'un dispositif équivalent (prise en charge intégrale) appliqué au Pass NAVIGO.